

Nouveau parti démocratique dans le cadre de ce débat. Je voudrais dès à présent énoncer clairement notre position. A mes yeux, le projet de loi C-24 est une mesure qui manque de prévoyance et qui est peu judicieuse et injuste. En examinant le projet et ses répercussions, compte tenu de l'importance que ces programmes ont revêtu pour les Canadiens par le passé et ce qu'ils représentent à l'avenir, je veux expliquer pourquoi, à mon avis, ce serait une erreur d'adopter ce projet de loi.

En quelques pages à peine, le projet propose de couper court aux deux programmes d'économie de l'énergie. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, instauré en 1977, était censé s'appliquer jusqu'à la fin de 1987. Cependant, il va être interrompu un an et neuf mois plus tôt, le 31 mars 1986.

Le Programme de remplacement du mazout a été mis sur pied en 1980, même si la loi n'a été adoptée qu'en 1981, et il devait s'appliquer jusqu'à la fin de la décennie. Ce programme prendra fin le 31 mars prochain, soit cinq ans et neuf mois plus tôt que prévu. En effet, le Programme de remplacement du mazout aura eu une vie bien brève. Le secrétaire parlementaire a signalé plus tôt que ce programme revêtait une grande importance pour les Canadiens. Vers la fin de mon exposé, je verrai si les espoirs concernant les industries qui ont pu se maintenir grâce à ces programmes seront justifiés.

Je voudrais examiner ces programmes. Premièrement, je parlerai du PITRC, mis sur pied en 1977. En vertu de ce programme, le gouvernement devait payer 60 p. 100 des frais admissibles de main-d'œuvre et de matériaux utilisés à l'isolation thermique des maisons, jusqu'à un maximum de \$500. Bien entendu, seules les maisons construites avant le 1<sup>er</sup> septembre 1977 étaient admissibles en vertu de ce programme. En raison de la politique du gouvernement, les subventions offertes ont déjà diminué. Par le passé, le remboursement s'élevait à 60 p. 100 des frais, mais à la suite d'un changement de réglementation imposé par le gouvernement actuel, sans d'ailleurs consulter la Chambre, il a été ramené à seulement 33½ p. 100 des frais, bien que la subvention maximale de \$500 soit maintenue. Les requérants qui ont présenté une demande avant le 31 décembre et qui termineront leurs travaux d'ici la fin mars toucheront 60 p. 100 et le nouveau taux s'appliquera pour la brève période qui s'écoulera avant que le programme soit définitivement supprimé.

Le secrétaire parlementaire nous a dit que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait fait une évaluation positive du programme d'isolation des résidences. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Au départ, le programme avait des objectifs très ambitieux. On espérait restreindre de 30 p. 100 la consommation d'énergie utilisée pour le chauffage des logements existants, tout en améliorant l'isolation de 70 p. 100 des maisons canadiennes. En effet, le programme avait pour objectif d'améliorer l'isolation de 4.9 millions de résidences au Canada. Selon l'évaluation effectuée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le premier objectif était peu réaliste. Il était impossible d'espérer réduire la perte de chaleur de 30 p. 100 même si la consommation d'énergie utilisée pour le chauffage a diminué de 17 p. 100 dans les maisons isolées grâce aux subventions du PITRC. Bien entendu, les Canadiens qui ont participé au programme ont pu réaliser d'importantes économies.

### *Remplacement du mazout—Loi*

Le secrétaire parlementaire a déclaré que c'est un bon investissement. La question clé reste toutefois de savoir si les gens continueront à effectuer cet investissement sans l'aide du gouvernement. Je n'en suis pas aussi certain que le secrétaire parlementaire. La consommation d'énergie a sensiblement diminué, même si les objectifs visés n'ont pas été atteints.

Quant à l'autre objectif, celui d'isoler 4.9 millions de résidences d'ici à 1987, il importe de noter qu'à la fin de 1984—soit au milieu de la période d'application du programme—environ 2 millions et demi de maisons ont été isolées en vertu de ce programme. Comme celui-ci doit prendre fin plus tôt que prévu, l'objectif ne sera jamais atteint. Pourtant, le programme permettait pratiquement d'atteindre les objectifs fixés.

● (1230)

Il est très important de se rendre compte que, contrairement à ce que certains députés ont soutenu, les principaux bénéficiaires étaient des citoyens à revenu moyen et élevé ayant de quoi payer la différence entre la subvention et le coût d'installation pour pouvoir ensuite épargner sur la consommation de combustible. Une enquête réalisée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est venue contredire cette hypothèse, car en fait 23 p. 100 des fonds avaient été versés à 21.1 p. 100 des propriétaires admissibles lesquels gagnaient moins de \$15,000 par année. On peut donc en conclure, ce dont il faut se réjouir, qu'un pourcentage légèrement plus élevé de propriétaires ayant des revenus modestes et ayant de la difficulté à boucler leur budget ménager s'étaient prévalus de ce programme. Ils comptent parmi ceux qui en ont profité.

**M. McDermid:** C'était il y a cinq ans.

**M. Epp (Thunder Bay-Nipigon):** Pendant toute la durée du programme, non seulement il y a cinq ans.

**M. McDermid:** L'enquête dont vous venez de parler a été réalisée il y a cinq ans.

**M. Epp (Thunder Bay-Nipigon):** Monsieur le Président, nous nous posons une autre question relativement à ce programme. Le secteur privé va-t-il prendre la relève après que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources aura mis fin à son programme de subventions? D'après l'enquête qui a été faite à cette époque tel ne devait pas être le cas. De 1977 à 1982, 43 p. 100 de tous les travaux de rénovation l'ont été dans le cadre du programme d'isolation des maisons. Selon les résultats de l'enquête, presque les deux tiers des travaux d'isolation n'auraient pas été exécutés sans son aide, ce qui veut dire que seulement 35 p. 100 des Canadiens qui se sont prévalus du programme auraient quand même fait isoler leurs maisons si le programme n'avait pas existé.

Ces constatations nous font largement douter de ce que le secrétaire parlementaire a dit au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M<sup>lle</sup> Carney), selon laquelle les propriétaires et l'entreprise privée poursuivraient ces activités sans le programme. Pas moins de 37 p. 100 des bénéficiaires ont affirmé qu'ils n'auraient pas fait isoler leur maison si le programme n'avait pas existé. En d'autres termes, 75 p. 100 de tous les fonds dépensés par les bénéficiaires ne l'auraient pas été en l'absence du programme. Tout cela nous prouve que ce programme a été un stimulant pour les entreprises et qu'il a permis de créer des emplois, chose qui ne nous laisse pas indifférent.